

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

L'excès de toute chose est nuisible

P.4

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige, ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

Gros mensonge à l'ANC



M. Jean-Pierre Fabre

P.3



Me Isabelle Améganvi



M. Patrick Lawson

L'UIP n'a jamais demandé la réintégration des 09 députés exclus de l'Assemblée Nationale

Atteinte à la sûreté de l'Etat :

P.3



Kpatcha Gnassingbé devant la Cour Suprême

Fête traditionnelle dans le Yoto
La 27^e édition de «Hogbeza» célébrée samedi dernier



P.2

L'OTAN responsable des pertes civiles en Libye, selon un parlementaire américain

P.7

Médias et société

Les journalistes formés pour promouvoir des comportements citoyens au Togo

Assurer la promotion de la culture des valeurs citoyennes auprès des populations, c'est l'objectif d'un atelier de formation organisé à l'intention d'une trentaine de journalistes de la presse publique et privée, les 17 et 18 août 2011 à Roc Hôtel à Atakpamé sur le thème : « Education des populations aux valeurs citoyennes : quel rôle pour les médias ».

Cette initiative du ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique (MDHCDFC) a vu la présence des représentants d'institutions et d'organisations de presse.

L'atelier d'Atakpamé qui fait suite à celui organisé les 11 et 12 août à Kara, vise également à :

- renforcer les capacités des spécialistes de la communication en vue d'un rôle pédagogique dans le comportement des populations en matière de citoyenneté,
- favoriser l'information et la sensibilisation des populations sur les valeurs citoyennes,

- assurer la production périodique d'émissions ou d'articles sur la culture des valeurs citoyennes.

Cette activité s'inscrit dans le contexte du renforcement de la culture démocratique : ligne d'action du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) au titre du Programme de la gouvernance politique du pilier «



Renforcement de la gouvernance » contenu dans le Document de Stratégie de la Pauvreté (DSRP).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général du MDHCDFC, M. Acholé Essodong. Il était entouré pour la circonstance du préfet de l'Ogou, M. Lemou Pilakani, du Président de la Délégation Spéciale de la Commune d'Atakpamé, M. Adjonou Kasségné et du directeur de la Formation Civique, M. Djato Kanda.

Dans son intervention, M. Djato Kanda a indiqué que cet atelier intervient dans le contexte où le MDHCDFC a engagé un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation civique en vue de remédier à la montée de l'incivisme que le Togo connaît depuis le déclenchement de son processus démocratique en 1990. Il traduit, selon lui, le souci du

gouvernement de faire des médias le fer de lance de sa politique d'éducation à la culture citoyenne.

Ouvrant les travaux, le Secrétaire Général du MDHCDFC a souligné le rôle déterminant des médias dans la promotion d'une société démocratique. « Les médias, en raison de leur grande influence sur l'opinion public, et leur rôle vital en ce sens qu'ils contraignent les gouvernants à ne pas perdre de vue les préoccupations de l'immense majorité de la population, sont souvent qualifiés de quatrième pouvoir... ». Il a invité les participants à tirer le maximum de profit de cette rencontre, en vue d'apporter leur contribution à l'édification d'un Etat de droit respectueux des valeurs citoyennes.

Les travaux de l'atelier

Trois communications ont meublés les travaux de cet atelier de for-

mation. La première intitulée « Démocratie et citoyenneté » a été présentée par M. Djato Kanda, directeur de la Formation Civique. Celui-ci, après avoir défini le concept de démocratie, a abordé les droits et devoirs des citoyens ainsi que leurs responsabilités dans l'édification d'une cité de paix, de sécurité et de développement.

La deuxième communication dont le thème est « Rôle des médias dans l'éducation des populations aux valeurs citoyennes » a eu pour orateur M. Andréas Komla, expert en gestion de l'information et de la communication pour le développement. Le conférencier, a d'abord défini les concepts comme valeurs citoyennes, information et communication avant d'insister sur la mission des journalistes dans une société démocratique et le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'éducation des populations.

La troisième communication qui a porté sur le thème « Quelle stratégie pour une meilleure diffusion des valeurs citoyennes par les médias » a été présentée par M. Victor Aladjji, membre de la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC), enseignant chercheur aux Universités de Lomé et de Kara, Dr en science de l'information. L'orateur, après avoir clarifié les concepts stratégie, diffusion, et valeurs citoyennes, a mis l'accent sur la communication pour un changement de com-

portement en s'interrogeant : quelle stratégie adopter ?

Selon lui, les médias qui voudront s'investir dans la nouvelle démarche d'éducation des populations aux valeurs citoyennes devront adopter le modèle diachronique, de communication qui identifie et intègre les facteurs sociologique et psychologiques influençant le comportement des populations.

Les débats qui ont suivi les trois communications ont été très animés. Les participants ont adressé des recommandations à l'endroit du gouvernement et des professionnels des médias.

Ils demandent au gouvernement notamment d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de formation civique ; de former et recycler régulièrement les journalistes, d'appuyer matériellement et financièrement les programmes d'action de formation civique élaborés et mis en œuvre par les médias.

Ils recommandent aux professionnels des médias de dynamiser le réseau des journalistes pour la formation civique, de renforcer les émissions ou production d'articles sur les valeurs citoyennes et de faire davantage preuve de professionnalisme dans la pratique quotidienne de leur métier.

Pierre Agbanda

Fête traditionnelle dans le Yoto

La 27e édition de «Hogbeza» célébrée samedi dernier

Les populations de la préfecture de Yoto ont célébré samedi dernier la 27e édition de leur fête traditionnelle Hogbeza. C'est à Ahom'pé (Ahepé) qu'ont débuté les rituels de cette fête placée cette année sous le thème : « Ensemble pour le développement socioculturel de la préfecture de Yoto ».

Les populations de la préfecture de Yoto ont fait de cette manifestation, une vivante réalité historique de l'exode qui, en 1720, a conduit les Ewé de Nostè en direction des zones environnantes. Ces peuples, en bravant les dangers des forêts et les menaces de la route, étaient à la conquête de l'espace vital. Par erreur, les populations sont dénommées Watchi qui en réalité n'est qu'une déformation de Notsè. Au départ, instrument de mobilisation de 1984 à 2011, la fête Hogbeza progressivement glisse vers des styles de revendications socio-économiques, selon l'allocation du secrétaire exécutif du comité d'organisation de la fête. Il s'est penché sur les difficultés économiques de la région laissée pour compte. Dans tous les cas, le visage culturel est omniprésent et représentatif de toutes les communautés de la préfecture : Ewé, Ifè, Kabyè, Fon, Adja, Akrobos, Guins. Une présence



d'une multitude de communautés qui font de cette fête la diversité dont les uns et les autres ici s'en orgueillissent.

Le ministre des Arts et de la Culture, Yacoubou Hamadou, a exhorté les natifs de Yoto à se mettre à l'école des sages de la localité pour pérenniser la culture. Car, indique le ministre, non seulement la préfecture de Yoto est une réserve des produits céréaliers et autres, mais aussi, elle se distingue par la valorisation culturelle et regorge de ressources intellectuelles. Il a rassuré la population qu'il transmettra fidèlement son message au chef de l'Etat.

Dans son allocution, le secrétaire exécutif du comité d'organisation de Hogbeza, M. Djisséno Kodjo a soutenu que : « Hogbeza devient une occasion pour répondre aux priorités

et urgences des populations de Yoto qui sont lassées de discours flatteurs et des engagements jamais tenus ». Et d'ajouter que, « Hogbeza devient le symbole autour duquel convergent toutes les énergies et les potentialités pour un Yoto libre et prospère ».

Une forte délégation d'Eweto a marqué de sa présence la 27e édition de Hogbeza. Le chef de cette délégation, Togbui Djidjolé Detou X a invité tous les Ewé à participer massivement à la prochaine célébration qui aura lieu à Notsè.

Tout compte fait, les populations de Yoto retiendront que cette 27e édition a été boycottée par certains anciens acteurs et initiateurs de cette fête qui ont brillé par leur absence. Il s'agit notamment de Me Yawovi Agboyibo, Yaovi Gbonè, tous deux anciens présidents de la fête. Néanmoins, cette absence n'a pas entamé la détermination des populations à pérenniser la célébration de cette fête. La fête a été malgré tout belle.

Sylvia Do Rego



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information à votre portée"

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

-

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Gsm Car Alarm System

Gros mensonge à l'ANC

L'UIP n'a jamais demandé la réintégration des 09 députés exclus de l'Assemblée Nationale

Après un tapage médiatique mené par les médias godillots de l'ANC et faisant croire à la population que l'Union Interparlementaire exige de l'Assemblée Nationale la réintégration des 09 députés de l'UFC qui ont choisi de suivre Jean-Pierre Fabre dans sa rébellion contre l'UFC et son président Gilchrist Olympio, l'on découvre avec stupéfaction que c'était un gros mensonge. Il s'agissait pour les auteurs de ce mensonge fabriqué de



M. Jean-Pierre Fabre

toutes pièces d'embobiner les Togolais en leur faisant croire que la communauté internationale a pris fait et cause pour l'ANC et exerce des pressions sur le parlement pour la réintégration de Jean-Pierre Fabre et de ses acolytes. N'est-ce pas curieux que ceux qui se sont autoproclamés "vainqueurs" de la présidentielle de 2010 s'acharnent tant pour leur retour à l'Assemblée nationale au lieu de réclamer le fauteuil présidentiel ? Malheureusement pour eux l'UIP vient de clarifier sa position en indiquant clairement qu'elle n'a jamais exigé de qui que ce soit le retour des 09 députés radiés de l'hémicycle pour non respect des clauses de leur contrat avec leur ancien parti, l'UFC qui leur a permis d'être élus députés et qu'ils ont librement quittée pour créer l'ANC. « **Le Comité a tenu compte des derniers développements relatifs à cette affaire, notamment l'interprétation qui a été faite de sa décision du mois d'avril 2011. Le Comité m'a demandé de souligner qu'il n'a ni le mandat, ni l'intention de s'ériger en contre-pouvoir aux institutions togolaises, notamment la Cour Constitutionnelle** », a indiqué M. Anders B. Johnson, secrétaire général du Comité des Droits de l'Homme des Parlementaires à Genève dans une lettre confidentielle adressée au président de l'Assemblée Nationale Togolaise. Et pourtant qu'est-ce que Jean-Pierre Fabre et ses affidés n'ont-ils pas fait croire à la population ? Rien que des inepties ! La vérité vient d'éclater au grand jour et les médias à leur solde sont muets comme des carpes, eux qui sont prompts à relayer et à colporter des histoires à dormir debout de l'ANC. A leur grand dam, l'UIP affirme clairement qu'elle n'a jamais pris fait et cause pour les députés transhumants et n'a non plus exigé leur réintégration. Que dire alors de l'ANC ? S'agit-il d'un parti incarné par des menteurs ? Pourquoi Jean-Pierre Fabre et ses comparses ont-ils

choisi délibérément de mentir aux Togolais ? Il va sans dire qu'aucun Togolais sérieux n'accordera encore du crédit à ce parti car un parti dont les leaders sont des menteurs est un danger pour la nation. S'il est vrai que depuis leur exclusion, les 09 députés peinent à joindre les deux bouts, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils ont délibérément choisi cette voie en violant le pacte les liant à leur ancien parti, en l'occurrence l'UFC qui leur a permis d'accéder à l'hémicycle. Ils ont librement et sans contrainte signé le contrat qui les lie à l'UFC et qui stipule clairement que tout député élu sous la bannière de ce parti et qui opère une transhumance vers un autre parti est considéré comme démissionnaire. Le bureau de l'Assemblée Nationale n'a fait que constater les lettres de démission qui lui ont été soumises par l'UFC et qui portaient les signatures en bonne et due forme des intéressés. Que pouvait faire l'Assemblée nationale sinon que de respecter la volonté exprimée par les députés en question ? En saisissant l'Union Interparlementaire pour exiger leur réintégration à l'Assemblée Nationale, Jean-Pierre Fabre et sa bande ignoraient sûrement les textes qui régissent cette institution internationale. En tout cas, le Comité vient de leur signifier clairement qu'il n'a ni le mandat, ni l'intention de s'ériger en contre-pouvoir aux institutions togolaises, notamment la Cour Constitutionnelle.

Outre cette saisine, les députés exclus ont également saisi le parlement de la CEDAO. Selon une source proche de l'institution, l'avocat des démissionnaires M. Zeus Ajavon a eu du mal à répondre à certaines questions destinées à mieux éclairer l'auditoire lors de la comparution. Tour porte à croire que le verdict qui sera connu au mois de septembre prochain ne sera pas favorable aux députés démissionnaires.

Au demeurant, pourquoi Jean-Pierre Fabre et ses amis se démènent-ils tant pour retour-

ner à l'Assemblée Nationale ? Sûrement à cause des indemnités qui leur permettaient de vivre heureux sans oublier les missions qu'ils éprouvaient le plaisir d'effectuer à l'étranger. L'on se souvient que lorsqu'ils n'étaient encore été élus à l'hémicycle et qu'ils étaient au service de l'UFC, Jean-Pierre et Patrick Lawson étaient totalement pris en charge par le président national de ce parti, Gilchrist Olympio. Jean-Pierre Fabre était même l'administrateur des biens de ce dernier et avait la latitude d'opérer toutes les magouilles comme bon lui semblait puisqu'il était le plus écouté du président natio-



M. Patrick Lawson

Gilchrist Olympio leur faisait, Jean-Pierre Fabre et ses amis n'ont pas hésité à monter les badauds à leur solde pour lui jeter des cailloux à la plage et aussi distiller des mensonges faisant croire qu'il a reçu du président Faure Gnassingbé des milliards de francs CFA. Aujourd'hui, non seulement Jean-Pierre Fabre s'est rebellé contre son bienfaiteur Gilchrist Olympio et a du coup perdu tous les avantages que celui-ci lui accordait



Me Isabelle Améganvi

nal de l'UFC. Malgré tout ce que

en tant que secrétaire général de son parti, mais également, il se retrouve hors du parlement avec à la clé la perte de ses indemnités qui lui permettaient de vivre heureux avec sa famille.

Visiblement les tentatives de Jean-Pierre Fabre et ses affidés de regagner l'hémicycle ne semblent avoir aucune chance d'aboutir. Après la clarification de l'UIP qui leur signifie clairement qu'elle

ne peut pas grand-chose pour eux face aux institutions de la République togolaise, il n'est pas exclu que les intéressés soient aussi déboutés par le parlement de la CEDAO. La seule piste que Jean-Pierre Fabre et ses comparses peuvent maintenant explorer, c'est peut-être de saisir l'OTAN pour bombarder le parlement Togolais afin de les installer. En dehors de ça, ils feront mieux d'attendre les prochaines élections législatives pour tenter leur chance d'accéder à nouveau à l'hémicycle. En attendant, ils devront rembourser les prêts qu'ils ont contractés auprès des banques de la place au risque de se voir au gnouf.

Aliziou Dominique

Atteinte à la sûreté de l'Etat : Kpatcha Gnassingbé devant la Cour Suprême

Les Togolais sont dans l'impatience de voir le procès de Kpatcha Gnassingbé s'ouvrir pour être situés sur cette affaire que certains ont du mal à croire. Ce procès s'avère important, car il permettra aux Togolais d'être édifiés sur cette affaire. En effet c'était le 12 avril 2009 que le cerveau de la tentative de coup d'Etat Kpatcha Gnassingbé a été interpellé par les forces de sécurité qui ont dû utiliser la force. Des armes de guerre ont été retrouvées à son domicile et présentées plus tard au public par la gendarmerie nationale. Malgré ce corps de délit présenté par le procureur de la république, les journaux dont la plupart émergeaient auprès de l'infortuné ont fait croire à l'opinion que ces armes de guerre ne pouvaient pas faire un coup d'Etat. "Sont-ils des experts en armement", s'est interrogé un officier supérieur des FAT. Cette campagne savamment entretenue par ces médias ont laissé croire que le président Faure Gnassingbé en voulait tellement à son demi frère Kpatcha Gnassingbé qu'il a



fabriqué cette histoire à dormir debout pour l'embastiller. Et pourtant, la réalité est toute autre : Kpatcha Gnassingbé avait bel et bien peaufiné ce coup d'Etat qui devrait se solder par l'assassinat du président de la République et de ses proches collaborateurs. Selon certaines sources proches du dossier, une liste noire comportant des noms des proches collaborateurs et même le nom de la maman du chef de l'Etat avait été découverte.

A en croire certaines infor-

mations provenant du dossier, le prévenu Kpatcha Gnassingbé aurait craché le morceau en faisant des révélations croustillantes permettant à l'instruction d'avancer dans son enquête. C'est d'ailleurs ces révélations qui ont permis d'interpeller le général Tidjani Assani qui est actuellement aux arrêts.

Aujourd'hui, le dossier est bouclé et mis sur le bureau du président de la Cour Suprême. Cette juridiction sera chargée du juger en toute transparence Kpatcha Gnassingbé et ses coaccusés dans les jours à venir. Ce procès permettra donc aux Togolais de comprendre les tenants et les aboutissants de cette sulfureuse affaire qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Aliziou Dominique

Règlement du secteur de l'électricité au Togo Une audience publique tenue à Lomé

L'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) a organisé, le 18 août 2011 à l'hôtel Eda Oba, une audience publique sur le projet de Règlement technique de distribution d'énergie électrique au Togo (RTD). La rencontre a regroupé les responsables du ministère de l'Energie et des Mines, de la CEET (Compagnie d'Energie Electrique du Togo), les syndicats et associations de consommateurs dans le but de recueillir les avis et contributions du public en général et notamment de consommateurs ou abonnés de la CEET sur les règles administratives, techniques, juridiques et financières devant régir la fourniture électrique.

Dans son discours d'ouverture la directrice de l'ARSE, Mme Adjogbovi Nadou, a présenté le projet RTD soumis à l'appréciation. Selon elle, ce projet édicte des normes quant aux obligations générales de la CEET en matière de planification et d'établissement des ouvrages, en matière de qualité de la tension de l'énergie fournie, en matière de qualité du service rendu par la CEET, notamment les délais d'établissement des devis de branchement, les délais de branchement et de dépannage entre autres.

Il s'agit, a-t-elle résumé, d'un ensemble de disposition destinées à réglementer les services et les rapports devant exister entre l'opérateur et ses clients. Au cours de l'audience, des contributions visant à améliorer le RTD ont été apportées, etc. Selon les organisateurs de la rencontre, ces contributions permettront d'amender le document.

Par ailleurs, Mme Adjogbovi

Nadou a précisé que le RTD sera assorti de pénalités. Selon elle, en cas de non-respect dûment constaté, des délais ou des règles édictées, soit par suite des plaintes des abonnés de la CEET, soit par suite des contrôles et investigations réglementaires de l'ARSE, des sanctions seront appliquées.



Table d'honneur, au milieu Mme Nadou Adjogbovi

Notons que la loi portant création d'un service de qualité à ses abonnés et c'est de la mission de l'ARSE de veiller à ce que tout cela puisse fonctionner correctement.

Carole AGHEY

tion, organisation attribution et fonctionnement de l'ARSE précise en son article 11 que l'ARSE émet un avis professionnel et motivé sur tout projet de normes réglementaires soumises à l'adoption du ministère de l'Energie. Pour ce faire, l'ARSE peut consulter par audience publique les consommateurs sur un certain nombre de questions les concernant.

Il convient de rappeler que le but premier de ces dispositions est d'amener le distributeur à offrir

Aimes-Afrique vole au secours du Centre Hospitalier Universitaire Tokoin de Lomé

L'ONG Aimes-Afrique qui s'est préoccupée des conditions sanitaires de la population togolaise, ne finit pas de mener des actions pour soulager les besoins médico-sanitaires des nécessiteux. L'Ong s'apprête à renouveler le matériel vétuste du service de rhumatologie du CHU-Tokoin de Lomé. La cérémonie de remise des dons est prévue pour demain.

C'est ce jeudi 25 août que l'Association Internationale des Médecins pour la Promotion de l'Education et de la Santé en Afrique (AIMES-AFRIQUE), Première ONG Africaine spécialisée dans les activités médico-chirurgicales humanitaires offrira des équipements médicaux composés de lits électriques, de matelas, de tables de nuit, des haricots, des potences, des pese-personnes.

La cérémonie sera marquée par la présence du Professeur Moustapha MIDJIYAWA le chef du service de rhumatologie, du directeur du CHU Tôkoin et du Président Fondateur de cette ONG, Docteur Serge Michel KODOM ainsi que des membres de son staff et plusieurs personnalités du monde de la santé.

Aimes-Afrique, à travers cette démarche qui consiste à apporter du neuf au CHU-Tokoin de Lomé, contribue à l'amélioration des conditions de vie sanitaire, et participe ainsi à la meilleure offre de qualité de service dans les structures sanitaires en Afrique.

"Ce matériel permettra non seulement au service de rhumatologie du CHU-Tokoin de Lomé d'améliorer ses prestations, mais aussi le confort des patients hospitalisés", a souligné l'un des responsables de l'Ong.

Créée le 19 janvier 2005, l'ONG internationale "AIMES-AFRIQUE" compte plus de 220 médecins volontaires. Elle a opéré gratuitement avec succès, plus de 10.000 patients en chirurgie générale, en gynécologie, en ophtalmologie, en ORL et en stomatologie. De multiples campagnes de consultations médicales spécialisées foraines ont été menées dans plus de 250 localités où plus 300.000 patients ont été pris en charge gratuitement par des médecins spécialistes togolais, maliens et burkinabés.



Dr Michel Kodom, président de AIMES-Afrique

Rappelons que le 29 juillet dernier, une délégation de l'Ong dont le Président Fondateur Docteur Serge Michel KODOM et le président de la représentation honoraire de Aimes-Afrique aux Etats-Unis Claude Koulibaly, avait déjà visité le service de rhumatologie pour apprécier l'état vétuste et obsolète du matériel médical.

Suite à cette visite, le constat a motivé les responsables de l'Ong à acquérir du matériel neuf pour le CHU Tokoin de Lomé.

Les actions humanitaires de Aimes-Afrique qui a pour objectif principal d'œuvrer pour la promotion de l'Education pour la Santé au sein de la population à la base, s'inscrivent dans l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique. Elle contribue notamment à l'amélioration de la santé et de l'éducation des populations les plus démunies.

Source : togoportail

Société :

Le harcèlement sexuel des femmes toujours d'actualité

« Celui qui a tenté de me violer est un homme de loi... », raconte une victime

Les violences faites aux femmes sont toujours d'actualité. Viol, harcèlement sexuel, discriminations de tous ordres etc. sont le lot quotidien des comportements dommageables dont sont victimes nombre de femmes, que ce soit au foyer ou sur les lieux de travail.

Ce phénomène de société prend de l'ampleur aujourd'hui et s'étend à toutes les couches de la société, malgré un travail de sensibilisation abattu sur le terrain. En dépit de l'existence des textes qui garantissent les droits de l'homme et des femmes en particulier, les victimes se taisent ou ne sont pas écoutées. Elles vivent leurs supplices toute leur vie. Viviane, une jeune fille de vingt quatre ans, employée dans un établissement hôtelier de la place, victime d'une tentative de viol a décidé enfin de rompre le silence. Elle nous raconte les circonstances du cauchemar qu'elle a vécu. « Je me charge de la cuisine dans un petit hôtel X. Un jour, un client qui avait pris une chambre dans notre hôtel a commandé du café. Il a demandé que je le lui apporte dans sa chambre. Ce que j'ai fait sans discuter. Quand j'ai fini de lui servir et que je voulais m'en aller, il me demanda de lui porter sa cravate. Je me suis exécutée. Après, il me demanda de lui porter ses chaussures. Je lui ai répondu gentiment que ce n'était pas mon boulot et que j'avais à faire. Lorsque j'ai voulu sortir, il a bloqué la porte à clé et il m'a poussée sur le lit. Je me suis relevée et lui ai demandé d'ouvrir la porte. Il n'a pas voulu. J'ai commencé par crier. Heureusement, j'avais

mon téléphone portable sur moi. J'ai appelé la gérante qui est arrivée aussitôt. Elle a cogné à la porte. C'est en ce moment là qu'il a ouvert honteusement la porte. Je lui ai dit de ne jamais jouer ce jeu avec moi. Ce qui est surprenant, l'homme qui a tenté de me violer est un homme de loi, un avocat... ».

Le cas de Viviane n'est pas isolé. Chaque minute qui passe, une femme ou une fille dans le monde se fait violer ou est victime de tentative de viol ou de harcèlement sexuel. Au Togo en effet, selon une étude réalisée en 2009 sur les violences basées sur le genre, entre 3,4% et 10,8% de femmes togolaises ont été une fois victimes de ce fléau suivant les régions et les lieux de travail.

Le viol est un crime

Le viol se distingue des autres agressions par le fait qu'il s'agit de pénétration imposée, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise. Bref, c'est un acte qui n'est pas posé de façon consensuelle entre les deux partenaires. Il existe également le viol conjugal dans toutes les couches sociales et raciales, qui est aussi condamnable par la loi. Le désir sexuel doit être réciproque et la jouissance partagée entre deux partenaires pour éviter les cas de viol. Le viol est généralement utilisé en période de conflit comme arme de combat contre l'ennemi. Ce viol n'est pas moins condamnable que celui pratiqué hors des champs de bataille. Dans tous les cas, le viol tout comme violences basées sur le

genre, affecte les femmes toute leur vie et a des conséquences graves sur leur épanouissement.

Que ce soit le viol des femmes au foyer ou sur les lieux de travail, les victimes se murent dans un silence « complice », par peur d'être la risée des gens ou à cause des pesanteurs socioculturelles qui proposent un règlement à l'amiable ou traditionnel du problème. Dans un autre registre, d'autres personnes, à la limite, banalisent ce mal. Généralement, on privilégie la médiation en faisant intervenir les parents, les chefs religieux ou coutumiers ou encore des amis avant d'engager des poursuites au cas où la médiation venait à échouer. Mais très souvent, les poursuites n'interviennent jamais.

Au Togo, la femme est suffisamment protégée par les textes aussi nationaux qu'internationaux que le pays a ratifiés. Malgré cela, la protection de la femme trouve ses limites surtout dans l'application de la loi, non pas parce que les hommes de la loi ne veulent pas les appliquer, mais plutôt à cause des femmes qui ne veulent pas saisir cette protection que la loi leur offre pour réclamer justice et réparation des préjudices dont elles sont victimes. Il est temps que les femmes brisent la loi du silence et luttent plus ardemment aux côtés des organisations de défense des droits des femmes pour assurer leur propre sécurité et l'émancipation des femmes victimes de violence sous toutes ses formes.

Pierre Agbanda

Fait divers

L'excès de toute chose est nuisible

Voulant à tout prix sauver sa dignité, Alain, jeune cadre de son état, a fini sa journée sur un lit d'hôpital. Alain, 37 ans, fonctionnaire dans une administration à Lomé, a été en effet admis en urgence au CHU-Tokoin de Lomé suite à des malaises sévères ressentis au ventre. C'était le mardi 16 août 2011. Comme la plupart des fonctionnaires, il était branché à sa fidèle station de radio Kanal FM pour suivre les débats lorsque, contre toute attente, il s'écroula. Fort heureusement, il avait auparavant accueilli son collègue de service. C'est ce dernier qui, avec le concours des autres collègues, l'a conduit au CHU. Les causes de ce malaise pourraient pourtant être évitées. Certes, il a la vie sauve mais il aurait pu mourir pour juste un acte de célébrité négative. En effet, c'est au retour de l'hôpital que le « sauveur » apprend aux autres ce qui s'était réellement passé. « Aussitôt arrivé à l'hôpital, notre malade a été rapidement accueilli. Il a fallu attendre plus d'une heure d'horloge après les premiers soins pour qu'il sorte de son sommeil hypnotique », a expliqué le collègue avant d'ajouter : « Notre ami a surpris plus d'un, y compris le médecin, lorsqu'il a laissé entendre qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours faute d'argent ». Il renchérit en ces termes : « Pourtant je suis entré dans son bureau avec un pain beurré. Je lui ai même proposé partager avec lui un plat chez la bonne femme mais il a refusé », et de conclure « Je comprends qu'il ne voulait pas que je sache qu'il souffre ».

Pauvre Alain, la mort est un sens de non retour. On n'apprend aucune leçon après le décès. Il ne sert donc à rien de jouer à l'irréductibilité.

B. TALOM



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*

* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option prépaiement, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en post-paiement, elle est d'**un (1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Après 8 ans à la tête de la Commission de l'UEMOA : Soumaïla Cissé dresse le bilan de sa présidence

L'hôtel Eda Oba à Lomé a servi de cadre vendredi 19 août dernier à une conférence de presse organisée par le président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), M. Soumaïla Cissé. La rencontre a permis à l'illustrer personnalité en fin de mandat, de dresser le bilan des huit années passées à la tête de la Commission de l'institution sous-régionale.

Prenant la parole, M. Soumaïla Cissé a d'entrée de jeu témoigné sa gratitude au Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, président en exercice de l'UEMOA pour son soutien. Entrant ensuite dans le vif du sujet, le président sortant de la Commission de l'UEMOA a évoqué les difficultés rencontrées par cet organisme pour durablement se mettre en place. Il aura fallu, a-t-il expliqué, dix bonnes années à l'UEMOA, créée en 1994, pour s'installer au grand bonheur de la population de la sous-région qui continue de bénéficier de l'assistance de l'institution d'intégration économique.

Conformément à son Traité, l'UEMOA s'est engagée, depuis plusieurs années, à entreprendre des actions de développement structurantes, en faveur de ses Etats membres, visant en particulier à équilibrer le territoire communautaire, à désenclaver les zones reculées et à réaliser des infrastructures durables.

Dans ce cadre, l'UEMOA a mis en œuvre des politiques d'amélioration des infrastructures de transport, de lutte contre la désertification, d'exploitation des énergies renouvelables, de réalisation de la sécurité alimentaire, d'accroissement de la productivité de



M. Soumaïla Cissé au milieu

l'agriculture et de valorisation des ressources agricoles et minières des Etats membres.

Dix-sept ans après sa création, la Commission de l'UEMOA a souhaité faire un bilan de son action et en tirer les leçons afin de préparer pour la décennie à venir une stratégie adaptée à un monde en constante mutation. Forte de la conviction selon laquelle « il n'y a pas de vents favorables à celui qui ne sait pas où il va », la Commission a ainsi réuni un Panel de Haut Niveau pour tracer les grandes options stratégiques de l'Union à l'horizon 2020. Rédigé par « les meilleures intelligences », d'abord africaines, puis mondiales, le Rapport, issu des réflexions, leur permet de dessiner leur futur, en intégrant des paramètres aussi importants que : la démographie, le changement climatique ou la crise financière internationale, car le monde a changé depuis la création de l'UEMOA en 1994.

Ainsi, ces dernières années, d'importants investissements ont été réalisés dans les 8 pays membres (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal) y compris le Togo

qui a bénéficié entre 2004 et 2010 d'une contribution globale de près de **cinquante deux milliards sept cent millions (52 700 000 000) de FCFA**, pour la mise en œuvre de projets économiques intégrateurs.

Ces dépenses se décomposent en : remboursement des moins values de recettes douanières pour près de huit milliards (8 000 000 000) FCFA ; projets de développement pour près de quarante deux milliards (42 000 000 000) de FCFA; subventions diverses pour plus de deux milliards sept cent millions (2 700 000 000) FCFA.

Cependant, l'application du plan stratégique 2011-2020 devrait connaître quelques difficultés vu le contexte actuel de réchauffement climatique, de crises économiques et énergétiques et de défis de sécurité et de paix dans la sous région Ouest-Africaine.

Rappelons que M. Soumaïla Cissé quittera effectivement l'UEMOA en septembre prochain.

Carole AGHEY

LUMIERE

Qu'est ce qu'un temple

Le temple ou le tabernacle, c'est la construction de la main d'homme. Selon Exode 25 : 40, Dieu ordonna à Moïse de construire aux Juifs un tabernacle dans le désert, ce qu'il a exécuté. Plus tard Le roi David a voulu construire un temple à Dieu mais le seigneur ne l'a pas voulu. C'est donc le fils de David, en l'occurrence le Roi Salomon qui lui bâtit un temple (1Roi 6 : 1). En clair, il y a eu un temple unique construit aux juifs à Jérusalem dans l'ancienne Alliance (ancien testament).

La nouvelle Alliance de Jésus Christ déclare que Dieu n'habite point dans un temple fait de main d'Homme (Actes 7 : 47-49 et Actes 17 : 24). C'est d'ailleurs pourquoi le prophète Jérémie a déclaré « Ne vous livrez pas à des expériences trompeuses en disant c'est ici le temple de l'Eternel, le temple de l'Eternel, le temple de l'Eternel (Jérémie 7 : 4).

Le temple, selon la nouvelle Alliance, c'est l'homme lui-même. « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du saint-esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-même ? » (1Corinthien 6 : 19).

Comme on le voit, dans l'ancienne Alliance Dieu a ordonné la construction d'un temple unique à Jérusalem où l'arche de l'Alliance était entreposée. Mais Jésus Christ n'a jamais ordonné à qui que ce soit de lui construire un temple ou une église mais plutôt il a prédit la destruction du temple de Jérusalem qui a finalement été détruit (Luc 21 : 5-6).

Et vous qui vous dites Chrétiens, que cherchez-vous dans ces églises ou temples construits de mains de l'homme ?

« C'est pourquoi, sortez du milieu d'eux et séparez vous dit le seigneur ; ne touchez pas à ce qui est impur et je vous accueillerai » 2 Corinthien 6 : 17

A suivre !

Frère Koffi Tél : 90213158

Lisez votre journal
**CHRONIQUE DE
LA SEMAINE**
Tous les jeudis



COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE «2».

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

L'Otan responsable des pertes civiles en Libye, selon un parlementaire américain

Un député américain a indiqué mardi que l'Otan doit être tenue pour responsable des pertes civiles en Libye, en accusant l'organisation de la poursuite "illé-gale" du changement de régime et des bombardements "imprudents" contre les civils.

Dennis Kucinich, un représentant démocrate de l'Etat de l'Ohio (nord), a indiqué dans un communiqué que puisque les rebelles libyens sont déjà entrés dans Tripoli, il est temps de "revoir le rôle curieux de l'Otan et le futur de l'interventionnisme américain".

"Un règlement par voie de négociation a été délibérément évité pendant des mois, alors que l'Otan, en violation des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU, a illégalement poursuivi le changement de régime", a souligné le représentant.

Selon lui, l'Otan "a bombardé les civils imprudemment au nom de sauver les civils".



"Si les membres du régime de Kadhafi en sont tenus responsables, les hauts commandants de l'Otan doivent aussi assumer la responsabilité des pertes civiles résultant des bombardements devant la Cour pénale internationale", a-t-il souligné.

"Sinon nous aurions assisté au triomphe d'un nouveau gangstérisme international." a-t-il ajouté.

L'Otan a effectué des frappes aériennes contre les forces

pro-Kadhafi, ce qui constitue une raison importante pour laquelle les forces de l'opposition ont pu renverser la situation et sont finalement entrées dans la capitale.

Mardi, un avion de l'Otan a bombardé le complexe de Bab al-Azizya, bastion de Mouammar Kadhafi à Tripoli, après que les rebelles eurent commencé à attaquer ce complexe fortifié.

Source : Xinhuan

Jakob ZUMA : Les efforts de l'UA en Libye sont sabotés par l'opération militaire de l'OTAN

Les efforts de l'Union africaine (UA) pour trouver une solution à la crise libyenne ont été sabotés par l'opération militaire de l'OTAN, a déclaré mardi le président sud-africain Jacob

beaucoup de pertes de vie en Libye", a ajouté M. Zuma.

M. Zuma a fait remarquer que des pays puissants avaient abusé la Résolution 1973 du Conseil de sécurité des



Zuma au Cap.

"Ceux qui ont la puissance de bombardier d'autres pays ont saboté les efforts et les initiatives de l'UA pour trouver une solution à la crise en Libye", a affirmé M. Zuma lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion avec le président ghanéen John Atta Mills en visite en Afrique du Sud.

"Nous aurions pu éviter

Nations Unies "pour des intérêts autres que la protection des civils et l'assistance au peuple libyen".

Selon l'agence de presse sud-africaine SAPA, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA se réunirait et jeudi et vendredi à Addis Abeba pour examiner l'évolution de la situation en Libye.

Source : Xinhuan

Renversement du Président Laurent Gbagbo : Alain Juppé avoue enfin le coup d'Etat de la France

La France et les autres les pays membres de l'organisation du traité de l'atlantique nord (Otan) poursuivent depuis six mois leur croisade armée contre le régime du guide libyen, Mouammar Kadhafi.

L'objectif étant d'installer en Libye un nouveau pouvoir contrôlé par l'Otan. Place sera alors faite au partage du pétrole libyen entre les parrains (Otan) qui soutiennent actuellement le Conseil national de transition (Cnt, les rebelles qui veulent prendre le pouvoir). C'est dans ce

contexte que le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, va être trahi par sa langue. Tout en parlant du rôle que joue la France dans le désastre libyen, il fera une révélation sur le coup d'Etat perpétré contre le président Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, le 11 Avril 2011. « Les insurgés n'auraient pas pu entrer à Tripoli (capitale libyenne) sans l'aide des militaires français. Le France a pris des risques en Libye, comme elle en avait pris en Côte d'Ivoire », a confessé le chef de la diplomatie française. Par cette déclaration, Alain Juppé avoue, enfin, que c'est la France qui a renversé par un

coup d'Etat militaire, le Président Laurent Gbagbo, le 11 avril dernier. On se souvient, en effet, que face à l'incapacité

veillées dans le nord du pays (Korhogo et Odienné). Les autorités françaises avaient, jusqu'à hier lundi 22 août, nié



des forces rebelles pro-Ouattara à tenir tête aux Forces de défense et de sécurité (Fds, l'armée régulière ivoirienne), la France avait largué, à partir du 31 mars, des bombes sur la résidence officielle du président de la République de Côte d'Ivoire qui a été détruite à moitié. Ensuite, les forces spéciales de l'armée française, à bord de plusieurs chars de combat, ont défoncé le portail de la résidence présidentielle, arrêté le président Laurent Gbagbo, son épouse et ses proches, avant de les remettre au forces rebelles pro-Ouattara. Qui détienne le couple présidentiel Gbagbo depuis lors en résidences sur-

les faits et l'implication de l'armée française. Elles tentaient continuellement de faire croire que le président Laurent Gbagbo avait été arrêté par ceux qu'elles appellent « les forces pro-Ouattara ». Un peu plus de quatre mois après, le chef de la diplomatie française, Alain Juppé, très proche collaborateur du chef de l'Etat français, Nicolas Sarkozy, vient de passer aux aveux. Confirmant ainsi, l'adage qui dit que « le mensonge se réveille tôt. Mais finit toujours par se faire coiffer au poteau par la vérité ».

Source : Notre Voie

Le Sida n'est pas une fatalité; on peut l'éviter par l'abstinence, la fidélité et le préservatif

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 2320 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

- AGBANDA Pierre
- A. KAPO
- B. Talom.
- Dao Kossi
- Vicarmelo T.
- Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.

CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 22 20 93 45 / 46 Fax: 22 20 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails